

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-27060068-DE
Date de signature : 06/07/2011
Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

68

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. DUPIRE - M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Dispositif « bourses au permis de conduire et bénévolat comme outils pour lever les freins à l'emploi » - Extension à de nouveaux bénéficiaires - Demandes de subventions

Mme METGE, au nom des commissions de la solidarité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 9 novembre 2009, le Conseil Municipal a donné son accord au financement de 150 permis de conduire dans le cadre de ses orientations politiques de lutte contre les discriminations, d'accès à l'emploi des jeunes dijonnais de moins de 25 ans et de lutte contre l'insécurité routière des jeunes.

En 2011 la Ville souhaite étendre ce dispositif, à titre expérimental, à deux nouvelles catégories de publics :

- 15 étudiants boursiers en dernière année de cursus professionnalisant,
- 15 chefs de familles monoparentales, proches de l'emploi ou en emploi précaire.

En effet, pour les étudiants boursiers, sur les 2 200 000 étudiants recensés en France en 2008, un rapport sur leur précarité économique indique que 100 000 d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, avec un niveau de revenu inférieur à 650 € par mois.

Les associations caritatives locales connaissent, elles aussi, un accroissement du nombre de demandes d'aide de la part des étudiants.

En raison des dépenses obligatoires auxquelles ils doivent faire face, telles que l'inscription, le logement, le restaurant universitaire, ils ne disposent pas de suffisamment de ressources pour acquitter les frais d'un permis de conduire, outil indispensable d'accès à l'emploi.

Quant aux familles monoparentales, l'analyse des besoins sociaux du Centre Communal d'Action Sociale révèle que sur Dijon le nombre de familles a diminué entre les deux recensements alors même que la monoparentalité augmente. On recense ainsi, parmi les familles avec enfants, 27,9% de familles monoparentales en 2007.

Selon la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), 32% des familles allocataires étaient au 31 décembre 2009 en situation de monoparentalité. Les taux les plus élevés s'observent dans les quartiers de la Fontaine d'Ouche (38%) et des Grésilles (33%).

Entre 2008 et 2009, l'augmentation du nombre de familles mono parentales à Dijon s'élève à 1% et à 3% aux Grésilles.

Par rapport au dispositif initial adopté par le Conseil Municipal du 9 novembre 2009, les conditions d'ouverture du droit ainsi que le contenu des contreparties demandées sont adaptées à ces deux nouvelles catégories de bénéficiaires selon les modalités décrites dans les annexes 1 et 2 jointes au rapport.

Pour 2011, le nombre total de financements prévisionnels du permis de conduire s'élèvera ainsi à 100 dont 70 seront réservés à des jeunes accompagnés par la Mission Locale, dans les conditions prévues dans le dispositif initial.

Le coût global de l'action pour l'année 2011 est estimé à 160 000 € se décomposant ainsi :

- 120 000 € pour le financement de 100 permis
- 40 000 € pour le financement du poste de coordinateur de la Mission Locale en charge de l'accompagnement des jeunes bénéficiaires.

Pour aider au financement de ce dispositif, il est déjà acté que l'Etat, dans le cadre du dispositif

« 10 000 permis pour réussir » porté par le Haut Commissariat à la Jeunesse et pour lequel la Ville a été retenue en 2009, va subventionner l'action à hauteur de 12 500 €.

La Ville souhaite également, comme l'an passé, solliciter la Région de Bourgogne.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'extension du dispositif « bourses au permis de conduire et bénévolat comme outils pour lever les freins à l'emploi » à de nouvelles catégories de bénéficiaires : 15 étudiants boursiers en dernière année de cursus professionnalisant et 15 chefs de familles monoparentales, proches de l'emploi ou en emploi précaire ;

2- solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être attribuées pour cette action;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ